

Le 14 février 2006

L'Honorable Monte Solberg, C.P.
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
Edifice Jean-Édmonds
Tour Sud
365 ouest, avenue Laurier
21^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 1L1

Re : **Abdelkader BELAOUNI**
Numéro de client au CIC : 5265 - 1093

Monsieur le Ministre,

Amnistie internationale est un mouvement mondial d'hommes et de femmes de toutes cultures qui luttent pour le respect des droits humains énoncés dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et dans d'autres traités internationaux. Le travail d'Amnistie internationale s'appuie sur des recherches approfondies et sur les normes reconnues par la communauté internationale. L'organisation est indépendante de tout gouvernement, ainsi que de toute idéologie politique, de tout intérêt économique et de toute religion.

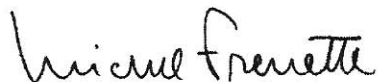
C'est dans ce contexte que la branche francophone de la section canadienne d'Amnistie internationale vous écrit pour partager avec vous sa vive inquiétude par rapport à la situation dans laquelle se trouve Monsieur Abdelkader BELAOUNI, ressortissant algérien, qui craint le renvoi forcé dans son pays d'origine.

Monsieur Belaouni, sérieusement handicapé au plan visuel, vit au Québec depuis presque trois ans. Il s'est impliqué au sein d'organisme communautaires et de la vie de

quartier, manifestant ainsi sa capacité d'adaptation à la société québécoise et canadienne. Par ailleurs, à deux reprises déjà dans sa vie, il a dû se déplacer à la recherche d'une vie sécuritaire, plus digne et plus autonome.

Pour que cesse cette quête pour une vie meilleure et au nom de la dignité humaine, Amnesty internationale vous demande d'accorder immédiatement à Monsieur Belaouni le statut de résident permanent, pour motifs humanitaires. Il est manifestement déraisonnable et cruel de retourner cette personne gravement handicapée au plan visuel et diabétique dans un pays où Amnesty a maintes fois dénoncé les violations des droits humains qui se poursuivent en dépit de l'apaisement du conflit interne dans ce pays et où, manifestement, M. Belaouni ne pourra y recevoir les soins qu'il recevrait au Canada.

Dans l'espoir d'une réponse positive à cette demande, je vous prie d'agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes salutations distinguées.



Michel Frenette
Directeur général
Amnistie Internationale, Section canadienne francophone

cc. : Comité de soutien pour Abdelkader Belaouni
1984, rue Leber
Montréal (Québec)
H3K 2A7